

CONCERTATION POUR LA MISE A JOUR DU TARIF D'OCTROI DE MER



ATELIER AGRICULTURE / PÊCHE ET INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

11 AVRIL 2016

CONTEXTE, OBJECTIF ET ENJEUX DE LA CONCERTATION (RAPPEL)

CONTEXTE :

En janvier 2016, l'Assemblée plénière du Conseil Régional de Guadeloupe a décidé de conserver le tarif d'octroi de mer en vigueur au 31 décembre 2015 jusqu'à l'organisation d'une large concertation en vue de sa révision et la prise en compte du nouveau cadre réglementaire.

OBJECTIF :

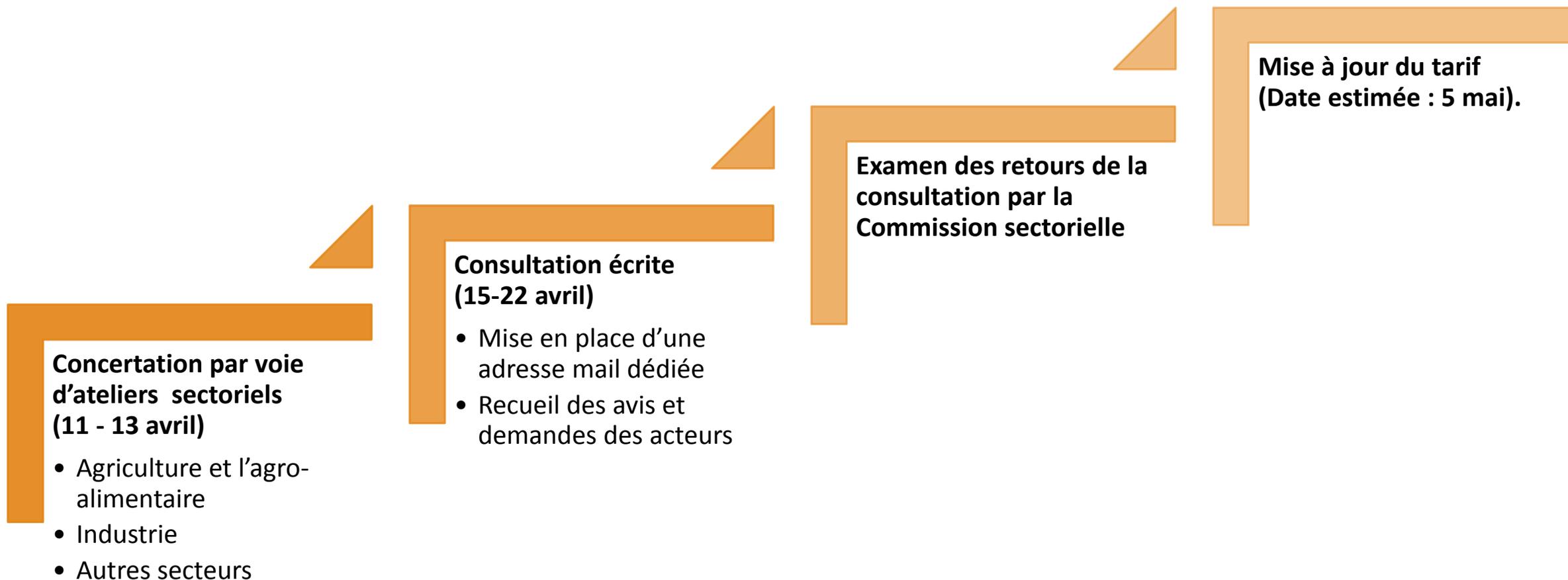
Mettre à jour le tarif d'octroi de mer en tenant compte :

- Du nouveau cadre réglementaire européen et national
- Des impacts de l'octroi de mer sur l'ensemble des parties prenantes du territoire régional : ménages, collectivités et entreprises.

ENJEUX A CONCILIER :

- Maîtrise des prix et du pouvoir d'achat des ménages
- Développement équilibré des territoires infrarégionaux
- Maintien et promotion de la production locale
- Maintien et accroissement de l'emploi quantitativement et qualitativement

PROCESSUS DE CONCERTATION (RAPPEL)



PRINCIPAUX ELEMENTS DE BILAN QUANTIFIE DU DISPOSITIF ANTERIEUR (2004-2014)

Agriculture/pêche et industries agro-alimentaires

PANORAMA DES DEUX SECTEURS OBSERVES (2008-2013)

SECTEURS	LISTE	PRODUCTION (Moyenne 2008-2013)	EXPORTATION (Moyenne 2008-2013)	IMPORTATION (Moyenne 2008-2013)	PART DE MARCHÉ DE LA PRODUCTION LOCALE (Moyenne 2008-2013)	EXONERATION OMI (Moyenne 2008-2013)	OMI PAYE (Moyenne 2008-2013)
Agriculture, élevage et pêche	A	9 797 355	23 029 949	64 799 205	19%	749 398	208 409
	B	23 527 566	4 022 842	26 956 451	51%	3 678 343	588 283
	HORS LISTE	634 677	282 616	27 652 378	2%	0	52 670
Total Agriculture, élevage et pêche		33 959 598	27 335 407	119 408 034	27%	4 427 741	849 362
Industries agro-alimentaires	A	36 406 413	1 630 255	41 685 822	48%	2 548 449	910 160
	B	39 177 910	3 286 458	100 656 290	29%	6 278 298	979 448
	C	69 473 127	38 136 881	50 103 386	85%	17 492 484	1 736 828
	HORS LISTE*	29 976 880	576 727	75 090 107	29%	557	809 759
Total Industries agro-alimentaires		175 034 329	43 630 322	267 535 605	44%	26 319 788	4 436 196
Total des deux secteurs observés		208 993 928	70 965 729	386 943 639	40%	30 747 529	5 285 558
Total des productions déclarées		721 197 720	159 117 762	1 913 468 456	29%	50 711 306	33 346 371

* En réalité il s'agit d'une erreur de code de déclaration pour les eaux

Les deux secteurs, parmi lesquels domine très largement l'industrie agro-alimentaire, représentent environ 30% de la production locale déclarée aux douanes sur la période 2008-2013.

Ils bénéficient d'une forte inscription sur les listes européennes qui autorisent un différentiel de taxe entre l'importation et l'exportation.

Les entreprises relevant de ces deux secteurs, bénéficient de plus de 61% des exonérations d'octroi de mer interne (OMI), alors qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 16% à la recette d'OMI.

TAXATION DE L'IMPORTATION (OM Externe = OME)

TAUX OME	IMPORT 2008 (SELON RAPPORT D'ETAPE)	IMPORT 2009 (SELON RAPPORT D'ETAPE)	IMPORT 2010 (CHIFFRES DOUANES)	IMPORT 2011 (CHIFFRES DOUANES)	IMPORT 2012 (CHIFFRES DOUANES)	IMPORT 2013 (CHIFFRES DOUANES)
Agriculture, élevage et pêche	86 920 677	75 903 784	131 198 935	141 232 837	145 515 039	135 676 932
0				0	82	0
2,5			351 385	383 994	439 563	447 835
4,5			26 069 501	26 396 413	27 364 732	27 078 500
9,5	57 913 274	51 353 030	78 980 713	84 776 423	87 183 713	79 493 879
12,5	6 069 360	4 707 823	2 212 312	2 188 273	3 908 030	3 979 940
17,5	11 210 403	8 559 235	11 765 768	14 708 713	13 095 515	11 761 615
22,5	11 727 640	11 283 696	11 819 256	12 779 021	13 523 404	12 915 163
MOYENNE PONDEREE	12,5	12,5	10,4	10,6	10,5	10,5
Industries agro-alimentaires	177 885 382	155 329 817	299 420 720	323 289 919	330 841 425	318 446 364
1			568 583	660 060	698 332	602 886
2,5	28 600	1 942	33 404 577	36 755 665	35 159 765	36 295 120
4,5	1 773 200	1 533 140	32 565 391	37 077 240	37 852 712	34 054 722
7,5			3 338 382	3 812 517	3 545 051	3 489 050
9,5	43 238 516	34 965 281	61 884 223	67 669 801	70 425 481	70 507 641
12,5	16 328 994	14 206 299	27 328 240	29 878 112	28 717 239	27 030 580
17,5	51 332 695	45 263 284	56 079 597	59 294 678	60 336 370	59 994 586
22,5	36 308 024	32 525 073	30 577 871	32 410 144	33 499 029	32 580 664
27,5	28 225 084	26 261 416	31 684 740	34 454 952	38 793 047	33 807 165
32,5	650 269	573 382	21 989 116	21 276 750	21 814 399	20 083 950
MOYENNE PONDEREE	17,6	17,9	14,3	14,1	14,3	14,1

Trois taux d'octroi de mer dominant à l'importation pour les deux secteurs observés : 9,5% et 17,5 % et 22,5%.

La taxation moyenne pondérée est nettement plus forte pour ce qui concerne l'industrie agroalimentaire (+4 points en moyenne / agriculture). Rappelons que le niveau de taxation moyen global (pondéré aux valeurs importées) se situe entre 10,2 % et 10,7 %

NB : les années 2008 et 2009 étant biaisées par le caractère partiel des données nous n'en tiendrons pas compte

TAXATION DE LA PRODUCTION LOCALE (OM Interne = OMI)

SECTEURS	TAUX OMI	PRODUCTION 2008 (VENTES INTERNES RAPPORT D'ETAPE)	PRODUCTION 2009 (LIVRAISONS CHIFFRES DOUANES)	PRODUCTION 2010 (VENTES INTERNES CHIFFRES DOUANES)	PRODUCTION 2011 (LIVRAISONS CHIFFRES DOUANES)	PRODUCTION 2012 (LIVRAISONS CHIFFRES DOUANES)	PRODUCTION 2013 (LIVRAISONS CHIFFRES DOUANES)
Agriculture, élevage et pêche	0		45 926	8 245	7 396		9 261 233
	2,5	152 558 184	5 363 780	6 158 707	7 033 161	8 936 163	10 349 711
	4,5	0	231 583	339 797	28 830	245 748	219 583
	9,5	2 169 870	17 157	167 710	27 852	382 830	0
	Moyenne pondérée	2,6	2,6	2,8	2,5	2,8	1,4
Industries agro-alimentaires	0			5 738 693	695 244	1 449 555	
	1		15 856 833	15 597 072	51 901 571	26 966 468	23 703 135
	2,5	165 038 772	130 006 192	117 310 660	137 615 040	135 258 296	192 802 393
	4,5						6 842
	9,5		347 220	1 010 469	771 800	1 009 000	24 226 378
	17,5		260 395	341 797	153 621	674 137	
32,5		1 464 394					
Moyenne pondérée	2,5	2,7	2,3	2,1	2,3	3,1	

Le niveau de taxation moyen pratiqué sur les livraisons de ces deux secteurs est globalement inférieur à celui observé pour l'ensemble des produits livrés (entre 3,3 % et 6,1 % pour les 5 années significatives).
Sauf cas particuliers, la production locale est largement exonérée d'OMI et ne s'acquitte que de l'OMIR. Ce qui confirme que les productions locales ont été largement prises en compte dans les annexes à la décision européenne de 2004.

DIFFERENTIELS PRATIQUES SUR LA PRODUCTION LOCALE « LISTEE » (annexe à la Décision UE de 2004)

SECTEURS	LISTE	DIFFERENTIEL AUTORISE	DIFFERENTIEL PRATIQUE	MOYENNE PRODUCTION DECLAREE 2008-2013
Agriculture, élevage et pêche	A	10	2	925 257
			7	4 951 607
			9,5	1 553 800
			10	2 366 691
			0	4 689
	B	20	2	0
			7	0
			10	43 541
			15	20 437 555
			20	3 041 781
Total Agriculture, élevage et pêche			Moyenne pondérée : 13,3	33 324 921
Industries agro-alimentaires	A	10	2	0
			7	36 406 413
			10	0
			5	0
			7	2 905 243
	B	20	10	305 311
			15	22 981 423
			20	12 985 933
			10	1 213 280
			20	11 831 692
C	30	25	38 472 572	
		30	17 955 582	
Total Industries agro-alimentaires			Moyenne pondérée : 18,1	145 057 449
Total des deux secteurs			Moyenne pondérée : 17,2	178 382 370

La moyenne pondérée du différentiel pratiqué pour ces deux secteurs est sensiblement supérieure à la moyenne générale (14,4 points d'écart de taxation entre la production locale et l'importation)

Les industries agro-alimentaires dominent largement, tant en valeurs livrées qu'en différentiel pratiqué.

Mais de manière générale, les différentiels autorisés sont faiblement valorisés

EXONERATIONS ET DEPENSE FISCALE SUR LA PRODUCTION LOCALE

EXONÉRATIONS PAR SECTEUR SUR LES LIVRAISONS (ESTIMATION ACTION PUBLIQUE CONSEIL)

	Agriculture, élevage et pêche			Industries agro-alimentaires		
	LIVRAISONS PRODUITS DE LISTES (€)	EXONERATION (€)	TAUX EXONERATION	LIVRAISONS PRODUITS DE LISTES (€)	EXONERATION (€)	TAUX EXONERATION
2008	152 558 184	20 240 768	13,3%	165 038 772	28 341 422	17,2%
2009	5 419 400	765 881	14,1%	128 612 745	22 589 791	17,6%
2010	6 334 662	1 009 684	15,9%	115 769 492	20 987 831	18,1%
2011	7 051 858	1 097 447	15,6%	136 119 719	25 327 563	18,6%
2012	8 946 341	1 265 160	14,1%	133 681 387	24 070 795	18,0%
2013	19 639 080	2 187 506	11,1%	191 122 581	36 597 984	19,1%
total	199 949 525	26 566 447	13,3%	870 344 696	157 915 387	18,1%

Au cours des 6 années observées, la Collectivité régionale a consenti près de 185 M d'€ d'exonérations aux entreprises de ces deux secteurs, soit une moyenne de 30,7 M d'€ par année qui ont essentiellement bénéficié aux industries agro-alimentaires.

Les taux d'exonérations tendent à augmenter, mais les évolutions observées tiennent plus à des erreurs de déclaration de codes douaniers qu'à un changement de la politique fiscale régionale, le tarif n'ayant que très peu évolué au cours de la période 2004-2014 (sauf à prendre en compte les négociations de 2009 bien entendu).

EXONERATIONS ET DEPENSE FISCALE SUR LES IMPORTATIONS

EXONÉRATIONS PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRE SUR LES IMPORTATIONS

Catégorie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Montant moyen	% moyen
Entreprises (biens d'équipement et matières premières)	14 005 813	15 285 810	13 132 779	26 248 443	8 562 206		15 447 010	85%
Missions régaliennes de l'Etat	328 742	301 452	166 416	518 290	60 969		275 174	2%
Secteur hospitalier	391 304	429 910	686 824	1 299 508	635 321		688 573	4%
Autres (avions, bateaux, voitures...)	735 382	623 925	178 474	212 802	8 026 265		1 955 370	11%
TOTAL	15 461 241	16 641 097	14 166 502	28 279 043	17 284 761	16 837 997	18 111 774	
				AUTRE SOURCE 15 387 868€			AUTRE SOURCE 15 963 244€	

En moyenne annuelle, sur les 6 années pour lesquelles nous avons disposé de données, l'exonération d'octroi de mer sur les importations représenterait entre 16 et 18 millions d'€ par an (chiffre variable selon les tableaux fournis).

Malgré la fragilité des données, nous pouvons conclure que les exonérations à l'importation bénéficient en très large majorité aux entreprises pour un montant estimé à 15,5 M d'€ environ par an, dont :

- environ 12,4 M d'€ au titre des matières premières
- et plus de 3 M d'€ au titre des biens d'équipement.



Il n'est pas possible de quantifier les exonérations par grands secteurs du fait de l'absence de données pour de nombreuses années. Nous ne savons donc pas dans quelle mesure les deux secteurs observés ont bénéficié de ces exonérations

IMPACT DE LA POLITIQUE D'EXONERATION SUR LES ENTREPRISES DE PRODUCTION (résultats d'enquête pour les années 2012 et 2013)

	AGRICULTURE ELEVAGE PECHE	INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRES	TOTAL
2012			
CA	1 953 140,00	166 751 614,00	168 704 754,00
EFFECTIF	42,00	705,27	747,27
INVESTISSEMENT	111 051,00	10 645 009,00	10 756 060,00
RESULTAT	195 469,00	11 804 660,00	12 000 129,00
TAUX DE SURCOUT	21,7%	25,7%	25,5%
TAUX DE COMPENSATION	10,5%	14,0%	13,8%
2013			
CA	1 784 741,00	158 969 497,00	160 754 238,00
EFFECTIF	39,00	700,58	739,58
INVESTISSEMENT	66 286,00	13 979 038,00	14 045 324,00
RESULTAT	158 854,00	11 258 900,00	11 417 754,00
TAUX DE SURCOUT	23,5%	24,6%	24,6%
TAUX DE COMPENSATION	9,2%	14,0%	13,7%

Les enquêtes corroborent les taux d'exonération (ou de compensation) constatés à partir des statistiques douanières. Elles révèlent toutefois que ces taux ne couvrent qu'une partie des surcoûts subis par ces entreprises. Ce constat est particulièrement frappant pour l'agriculture.

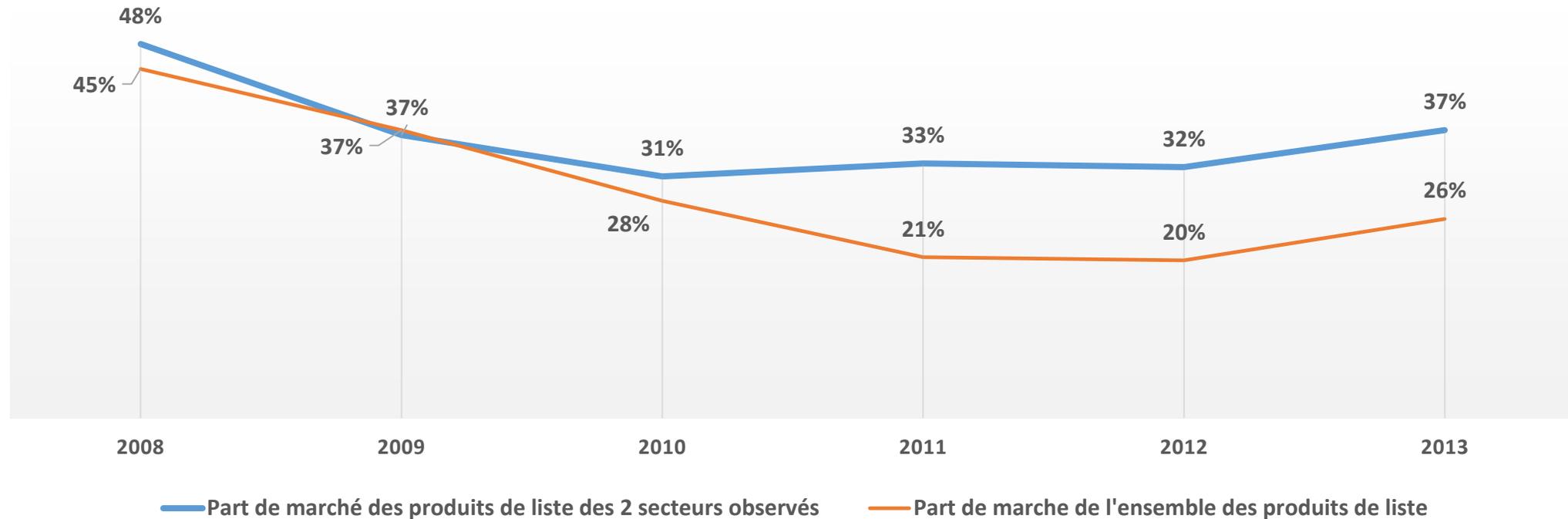
Si les entreprises relevant du secteur des industries agro-alimentaires subissent le plus fort taux de surcoût, elles sont compensées à hauteur de 55% de ces surcoûts par les exonérations d'OMI et l'aide au fret.

En revanche, l'agriculture dont le taux de surcoût est légèrement inférieur n'est compensée qu'à hauteur de 43%.

IMPACT DE LA POLITIQUE D'EXONERATION SUR LES ENTREPRISES DE PRODUCTION

EVOLUTION DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE

Evolution de la part de marché des produits de liste



D'après les chiffres fournis par l'administration des douanes, la part de marché des produits de liste n'a cessé de diminuer entre 2008 et 2012, passant de 45,1 % à 20,4 %, l'année 2013 marquant un début de reprise (25,8 %). La situation des 2 secteurs observés est meilleure même si leur part de marché n'a pas encore retrouvé le niveau de 2008.

PRINCIPALES EVOLUTIONS DU NOUVEAU DISPOSITIF (2014-2020) (Rappel)

PRINCIPALES EVOLUTIONS DU DISPOSITIF D'OCTROI DE MER

Au niveau européen :

- ❑ Une durée limitée à 7 ans théoriques (2014-2020) mais à 5,5 ans en pratique (juillet 2015-Déc 2020) → Cette décision fragilise la production locale et peut avoir un impact sur la dynamique d'investissement
- ❑ Un abaissement du seuil de redevabilité de 550 000 € à 300 000 € de chiffre d'affaires → Entre 300 et 700 TPE pourraient être impactées en Guadeloupe
- ❑ Pour la Guadeloupe, une diminution sensible des produits « de liste » tant en nombre qu'en différentiels autorisés → Certaines productions locales ne bénéficient plus de différentiels de taxation par rapport à l'importation, leurs surcoûts ne sont plus compensés.
- ❑ Des exigences toujours plus fortes sur la justification des différentiels entre octroi de mer externe et octroi de mer interne

Au niveau national :

- ❑ Un cadre d'exonération élargi → Possibilité pour les conseils régionaux d'exonérer « les biens destinés à une personne exerçant une activité économique »
- ❑ Des exonérations à préciser par position tarifaire à 8 chiffres → Les entreprises doivent désormais préciser la nomenclature combinée à 8 chiffres de la Nomenclature douanière (NC8), selon la nomenclature douanière applicable au moment de l'exonération
- ❑ Des productions locales à préciser par position tarifaire à 8 chiffres : une nouvelle application (DOMINO) est mise en œuvre par l'administration des douanes pour améliorer le suivi de la production locale → Les entreprises doivent désormais déclarer leur production à l'échelle NC8 et préciser leur chiffre d'affaires pour chacun de leur produit au niveau NC8.

Au niveau régional :

- ❑ Un nouveau tarif qui tient compte de deux impératifs :
 - déclinaison de l'ensemble du tarif à l'échelle NC8,
 - prise en compte des listes de produits actualisés (annexe à la Décision UE du 17 déc.2014)
- ❑ La mise en place d'outils performants pour le suivi et l'évaluation des impacts du dispositif

PRINCIPAUX PRODUITS ET/OU FAMILLES DE PRODUITS A ENJEUX :

1/ FAMILLES DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

2/ FAMILLES DE PRODUITS DONT LES DIFFERENTIELS POUR CERTAINES SOUS POSITIONS SONT TROP PEU VALORISES AU REGARD DES AUTORISATIONS DE L'UE (au moins 5 points d'écart)

3/ FAMILLES DE PRODUITS POUR LESQUELS UNE PRODUCTION EST DECLAREE MAIS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES UE

1/ FAMILLES DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

ENJEUX :

- Obligation d'annuler les différentiels
- Pour l'instant la Région a choisi quasi systématiquement d'aligner l'OMI à l'OME
- Impact fiscal estimé : 6 416 400 € de recettes supplémentaires/an
 -  La simulation a été faite sur le niveau SH4, l'impact est sans doute moindre!
- Mais impacts importants sur la compétitivité des entreprises locales (cf. Enquête surcoûts présentée précédemment) ainsi que sur l'emploi et les prix.

PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS :

- Quand une production locale est avérée, c'est-à-dire déclarée, l'alignement doit se faire en faveur de celle-ci, c'est-à-dire que c'est l'OME qui doit être abaissé (si l'on choisit de sauvegarder la production locale et l'emploi)
→ Impact fiscal estimé : 3 373 000 € de recettes en moins/an 
- Cette mesure serait provisoire et durerait le temps de demander à la Commission européenne la réintégration de ces produits dans les listes puisqu'une production locale existe et qu'elle subit un surcout
- Cela implique que la production soit déclarée et correctement déclarée, c'est-à-dire sous le bon code à 8 chiffres.

1/ FAMILLES DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

Libellés SH4	LISTE 2004	DIFFERENTIEL PRATIQUE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
0105 Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes, et pintades, vivants, des espèces domestiques	A	7,0	9,5	2,5	472	0	21 105	0,2%	12
0205 Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	A	7,0	9,5	2,5	0	33	82 371	0,0%	0
0209 Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	A	3,0	9,5	6,5	0	2	19 503	0,0%	0
0210 Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	A	7,0	9,5	2,5	6 250	49	246 600	0,3%	156
	B	12,4	14,9	2,5	0	87	288 834	0,0%	0
0301 Poissons vivants	B	15,0	17,5	2,5	0	0	11 778	0,0%	0
0303 Poissons congelés, à l'excl. des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04	B	20,0	22,5	2,5	0	1 556	173 895	0,0%	0
0304 Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés	B	19,1	21,6	2,5	0	82	75 658	0,0%	0
0305 Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propre à l'alimentation humaine	A	2,0	4,5	2,5	31 905	979	205 207	0,0%	798
	B	10,0	12,5	2,5	21 770	0	671 218	49,2%	544
0306 Crustacés, même décortiqués vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propre à l'alimentation humaine	B	15,0	17,5	2,5	809	79	156 850	0,0%	20

1/ FAMILLES DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

Libellés SH4	LISTE 2004	DIFFERENTIEL PRATIQUE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
0307 Mollusques, même séparés de leur coquille, invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques, propre à l'alimentation humaine	B	15,0	17,5	2,5	8 642	133	63 368	1,1%	216
0404 Lactoserum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.	A	7,0	9,5	2,5	0	0	17 546	0,0%	0
0405 Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières	A	3,7	6,2	2,5	0	48	264 145	0,0%	0
0406 Fromages et caillebotte	A	6,1	8,6	2,5	0	292	604 691	0,0%	0
0601 Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 12.12	B	15,0	17,5	2,5	0	221	25 220	0,0%	0
0602 Autres plantes vivantes (y.c. leurs racines), boutures et greffons; blancs de champignons	B	15,0	17,5	2,5	98 281	476	75 516	5,6%	2 457
0603 Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	B	15,0	17,5	2,5	30 000	1 734	98 453	5,9%	750
0604 Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	B	15,0	17,5	2,5	2 564	217	3 676	0,0%	64
0705 Laitues et chicorées, à l'état frais ou réfrigéré	A	10,0	12,5	2,5	0	157	17 459	0,0%	0
0707 Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré	A	10,0	12,5	2,5	157 213	0	2 409	49,3%	3 930

1/ FAMILLE DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

Libellés SH4	LISTE 2004	DIFFERENTIEL PRATIQUE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
0709 Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	A	10,0	12,5	2,5	0	1 270	52 157	0,0%	0
	B	0,0	4,5	4,5	4 689	4	2 966	61,3%	211
08 - Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons à l'exclusion des 08030011, 08030019, 0807	A	7,0	9,5	2,5	72 109	7 667 773	3 344 934	2,1%	1 803
0801 Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou séchées, même sans leurs coques ou décortiquées	A	7,0	9,5	2,5	0	979	21 948	0,0%	0
0802 Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	A	7,0	9,5	2,5	0	5	10 213	0,0%	0
0803 Bananes, y.c. les plantains, fraîches ou séchées	A	9,2	9,5	1,1	176 327	1 670 092	3 872	0,0%	350
0804 Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	A	7,0	9,5	2,5	0	812	63 792	0,0%	0
0805 Agrumes, frais ou secs	A	7,0	9,5	2,5	0	860	175 627	0,0%	0
0806 Raisins, frais ou secs	A	7,0	9,5	2,5	0	1 128	313 914	0,0%	0
0807 Melons (y.c. les pastèques) et papayes, frais	B	13,0	15,5	2,5	155 172	976 649	9 532	25,0%	3 879
0808 Pommes, poires et coings, frais	A	7,0	9,5	2,5	0	560	264 761	0,0%	0
0809 Abricots, cerises, pêches (y.c. les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais	A	7,0	9,5	2,5	0	13	50 150	0,0%	0
0810 Autres fruits, frais	A	7,0	9,5	2,5	0	2 533	85 634	0,0%	0
0811 Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	A	7,0	9,5	2,5	0	12	11 633	0,0%	0
0812 Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état	A	7,0	9,5	2,5	0	8	264	0,0%	0
0813 Fruits séchés autres que ceux des n° 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre	A	7,0	9,5	2,5	0	0	53 009	0,0%	0

1/ FAMILLES DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

Libellés SH4	LISTE 2004	DIFFERENTIEL PRATIQUE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
0814 Ecorces d'agrumes ou de melons (y.c. de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	A	7,0	9,5	2,5	0	0	78	0,0%	0
0901 Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pélicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	C	25,0	27,5	2,5	1 286 879	4 779	634 033	0,0%	32 172
1101 Farines de froment (blé) ou de méteil	C	25,0	27,5	2,5	9 348 483	139 244	112 760	98,8%	233 712
1601 Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits	B	15,0	17,5	2,5	179 231	22 313	2 731 441	6,2%	4 481
1602 Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou de sang	B	14,4	16,9	2,5	6 862	2 923	428 644	0,1%	172
1604 Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson	B	15,0	17,5	2,5	25 190	743	278 589	4,0%	630
1605 Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés	B	15,0	17,5	2,5	12 500	36	39 053	1,9%	313
1702 Autres sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (levulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés	B	10,0	12,5	2,5	11 097	1 402	11 121	4,9%	277
1704 Sucrieries sans cacao (y.c. le chocolat blanc)	B	15,8	18,3	2,5	17 949	33 537	273 395	1,3%	449
1806 Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	B	9,4	11,9	2,5	16 962	5 760	249 365	0,8%	424

1/ FAMILLES DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

Libellés SH4	LISTE 2004	DIFFERENTIEL PRATIQUE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
1901 Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparation alimentaires de produits des n° 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.	C	25,0	27,5	2,5	0	4 943	589 362	0,0%	0
1902 Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	B	9,7	12,2	2,5	0	757	270 485	0,0%	0
1905 Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires	B	19,0	21,5	2,5	429 948	11 228	782 050	6,7%	10 749
2001 Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	A	7,0	9,5	2,5	1 990	17 715	25 762	3,0%	50
2005 Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06	A	6,8	9,3	2,5	62 319	4 578	421 220	1,7%	1 558
2006 Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)	C	25,0	27,5	2,5	1 667	2 572	10 536	0,0%	42

1/ FAMILLE DE PRODUITS DONT CERTAINES SOUS POSITIONS SONT SORTIES DES « LISTES » DE L'UE EN 2014 ET POUR LESQUELLES UNE PRODUCTION ET/OU UNE IMPORTATION EST IDENTIFIEE

Libellés SH4	LISTE 2004	DIFFERENTIEL PRATIQUE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
2007 Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	C	25,0	27,5	2,5	1 552 743	111 339	428 648	78,4%	38 819
2009 Jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	C	20,0	22,5	2,5	11 831 692	586 221	2 101 200	84,9%	295 792
2103 Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	A	5,3	7,8	2,5	12 089	46 812	586 435	1,4%	302
2104 Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées	A	4,5	7,0	2,5	0	2 567	843 178	0,0%	0
2105 Glaces de consommation, même contenant du cacao	B	15,0	17,5	2,5	223 092	14 090	726 214	12,8%	5 577
2201 Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazeuses, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige	B	15,0	17,5	2,5	4 924 946	155 280	1 026 656	33,8%	123 124
2203 Bières de malt	C	25,0	27,5	2,5	0	12 056	3 116 458	0,0%	0
2208 Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	C	30,0	32,5	2,5	51 658	0	0	100,0%	1 291
2209 Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	A	7,0	9,5	2,5	109 492	13 092	38 805	37,1%	2 737
2302 Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses	A	7,0	9,5	2,5	0	0	363	0,0%	0
2309 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	B	7,0	9,5	2,5	0	439	183 181	0,0%	0
Total					30 872 993	11 523 268	23 498 937	56,8%	767 860

2/ FAMILLES DE PRODUITS DONT LES DIFFERENTIELS POUR CERTAINES SOUS POSITIONS SONT TROP PEU VALORISES AU REGARD DES AUTORISATIONS DE L'UE (au moins 5 points d'écart)

ENJEUX :

- Risque de perdre le droits de pratiquer les différentiels (sortie de liste en 2017) ou que le produit soit rétrogradé en liste inférieure.
- Impact fiscal estimé : 250 000 € de recettes supplémentaires/an (concerne uniquement la famille « 2309 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux » et plus particulièrement le code « 230990 autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (hors RSA) ». Cette position est passé de liste A (2004) en liste B (2014).
- Mais impacts sur la compétitivité de l'entreprises locale (cf. Enquête surcoûts présentée précédemment), sur l'emploi et les prix.

PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS :

- Vérifier pour chaque sous position l'existence de production locale. Si elle s'avère effectivement nulle, et si aucun projet d'investissement n'est en cours, alors la disparition probable de ce produit des listes de l'UE n'aura pas d'impact.
- La position 230990, il s'agit de mettre à niveau le différentiel conséquemment au passage de liste A en liste B (passer donc à 15% d'OME).

2/ FAMILLES DE PRODUITS DONT LES DIFFERENTIELS POUR CERTAINES SOUS POSITIONS SONT TROP PEU VALORISES AU REGARD DES AUTORISATIONS DE L'UE

Libellés SH4	ECART/ DIFF AUTORISE	LISTE 2004	LISTE FUTURE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	PART DE MARCHÉ (MOYENNE 2008-2013)	OMI PAYE (MOYENNE 2008-2013)
0105 Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes, et pintades, vivants, des espèces domestiques	10	A	A	2,5	2,5	0	0	4 498	0,0%	0
0305 Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propre à l'alimentation humaine	8	A	A	4,5	2,5	0	2 623	180 420	0,0%	0
1602 Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou de sang	13	B	B	9,5	2,5	0	835	2 862 419	0,0%	0
1806 Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	10	B	B	12,5	2,5	0	0	446 475	0,0%	0
	15	B	B	7,5	2,5	0	64 108	722 871	0,0%	0
1902 Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	13	B	B	9,5	2,5	0	1 475	862 234	0,0%	0
2009 Jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	C	C sauf 2009 11 99 98, 2009 49 99 90, 2009 79 19 90, 2009 89 69 90, 2009 89 73 90, 2009 89 97 99, 2009 90 59 39 et 2009 90 59 90,	22,5	2,5	0	4 454	62 814	0,0%	0
2103 Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	8	A	A	4,5	2,5	0	1 211	137 273	0,0%	0
2309 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	10	B	B sauf 2309 90 31 30, 2309 90 51 et 2309 90 96 91	12,5	2,5	0	50 639	3 353 735	0,0%	1 266
	13	B	B sauf 2309 90 31 30, 2309 90 51 et 2309 90 96 100	9,5	2,5	2 633 105	472 394	832 899	76,0%	65 828
Total						2 806 430	745 042	11 072 798	20,2%	71 427

3/ FAMILLES DE PRODUITS POUR LESQUELS UNE PRODUCTION EST DECLAREE MAIS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES UE

ENJEUX :

- Des productions locales dont les surcoûts ne sont pas compensés et dont la compétitivité est mal assurée
- Certaines n'entrent pas encore dans le seuil de redevabilité mais pourraient l'être prochainement, ce qui aggravera leur situation au regard de la concurrence des importations

PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS :

- Ces productions sont en réalité pour la plupart mal identifiées : erreur de codes NC, codes à 4 chiffres, etc...
- Il est indispensable qu'elles soient identifiées rapidement pour que la Région puissent construire l'argumentaire de surcoût qui permettra de les faire figurer en annexe à la Décision UE au moment de la révision de 2017.

3/ FAMILLES DE PRODUITS POUR LESQUELS UNE PRODUCTION EST DECLAREE MAIS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES UE

Libellés SH4	CODE DECLARE	INTITULE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)
0101 Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants	010110	n'existe pas dans la NC	9,5	9,5	44 161	0	0
0709 Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	070930	aubergines, fraîches ou réfrigérées	4,5	4,5	312	0	0
	070990	n'existe pas dans la NC	9,5	9,5	362 889	3 587	254 006
0713 Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés	071332	haricots "petits rouges" (haricots adzuki) écosés, même décortiqués ou cassés	4,5	4,5	59 197	0	0
	071331	Haricots des espèces 'Vigna mungo L. Hepper ou Vigna radiata L. Wilczek', secs, écosés, même décortiqués ou cassés	4,5	4,5	4 254	0	0
	071340	lentilles séchées, écosées même décortiquées ou cassées	4,5	4,5	109 138	0	0
	07133020	n'existe pas dans la NC	9,5	9,5	3 362	0	0
	071310	Pois 'Pisum sativum', secs, écosés, même décortiqués ou cassés	12,5	12,5	34 021	0	0
0910 Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices	0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi et baies de genièvre)	9,5	9,5	158 605	0	0
1005 Maïs	100590	Maïs (à l'excl. du maïs de semence)	2,5	2,5	973 314	0	0
	1005	maïs rsa	2,5	2,5	279 969	0	0

3/ FAMILLES DE PRODUITS POUR LESQUELS UNE PRODUCTION EST DECLAREE MAIS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES UE

Libellés SH4	CODE DECLARE	INTITULE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)
1212 Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y.c. les racines de chicorée non torrifiées de la variété cichorium intybus sativum) servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.	12129920	n'existe pas dans la NC	9,5	9,5	20 706	0	0
1515 Autres graisses et huiles végétales (y.c. l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15159051	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des graisses et huiles pour usages techniques ou industriels, des huiles de soja, arachide, olive, palme, tournesol, carthame, co	4,5	4,5	1 140	17	576
1517 Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisse ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 15.16	15179099	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. des mélanges d'huiles végétale	9,5	9,5	104 559	1 208	79 879
	151710	Margarine (à l'excl. de la margarine liquide)	4,5	2,5	27 827	0	551 057
1604 Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson	16041100	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de saumons hachés)	17,5	17,5	238 325	0	10 503

3/ FAMILLES DE PRODUITS POUR LESQUELS UNE PRODUCTION EST DECLAREE MAIS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES UE

Libellés SH4	CODE DECLARE	INTITULE	TAUX OME	TAUX OMI	MOYENNE PRODUCTION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE EXPORTATION (MOYENNE 2008-2013)	MOYENNE IMPORTATION (MOYENNE 2008-2013)
1703 Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre	170310	Mélasses de canne, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne	0,0	0,0	1 313 915	0	0
2207 Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	220720	alcool éthylique et eaux de vie dénaturés de tous titres	9,5	9,5	44 541	0	0
	2207	boissons, liquides alcooliques et vinaigres	9,5	9,5	302 021	0	0
2208 Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	220820	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins	32,5	32,5	244 066	0	0
Total					8 263 488	4 812	896 020